

# CODE DE CONDUITE ET DE VIE EN COMMUNAUTÉ POUR LES CAMPEUSES ET PAM Camp Ouareau 2024



## PROGRAMME O.S.E.R.

La mission du Camp Ouareau est de créer une communauté multilingue positive où les campeuses, les PAM et les membres du personnel peuvent non seulement être elles-mêmes, mais aussi s'épanouir. Pendant leur séjour au camp, les campeuses, les PAM et les membres du personnel doivent suivre le programme OSER, qui est un outil de navigation conçu pour guider leurs interactions les unes avec les autres et avec le camp, en les responsabilisant au lieu de les microgérer. Avec l'aide de leurs monit', les campeuses apprennent à utiliser les quatre questions suivantes pour prendre des décisions :

### **"Cette action montre-t-elle de l'OUVERTURE face aux autres?"**

Cela signifie qu'il faut faire preuve d'ouverture d'esprit envers les personnes et comportement qui sont différents des tiens. La diversité est ce qui rend la vie intéressante!

### **Cette action protège-t-elle le SITE & l'environnement du camp?**

Il s'agit de perturber le moins possible la nature afin qu'elle puisse être utilisée par d'autres. C'est aussi faire preuve de prudence lors de l'utilisation du matériel du camp et du site.

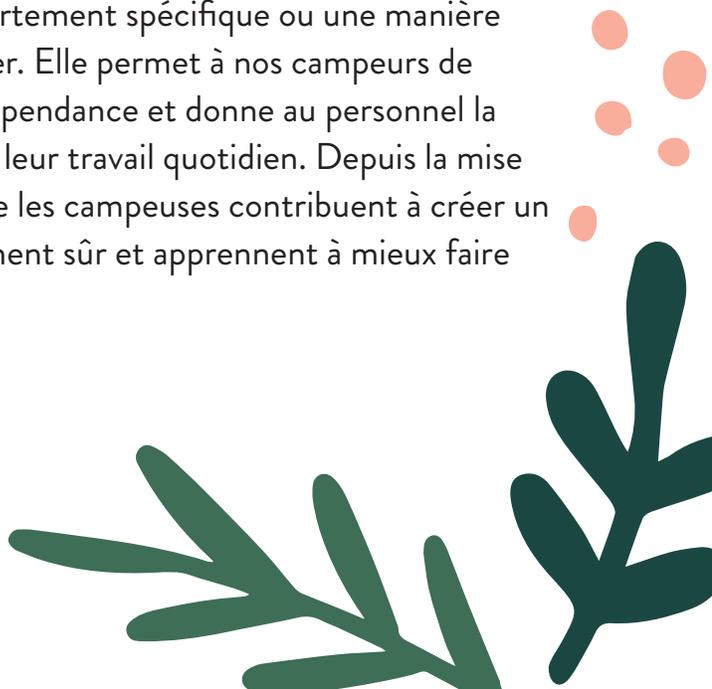
### **Cette action favorise-t-elle une ESTIME DE SOI positive?**

Il ne s'agit pas seulement de respecter les gens et soi-même, mais aussi de contribuer à ce que ces derniers se sentent encore mieux dans leur peau.

### **Cette action est-elle posée dans le RESPECT de mon bien-être émotif et physique ainsi que celui des autres?**

Cela signifie qu'il ne faut pas mettre qui que ce soit, y compris soi-même, dans une situation qui pourrait causer un préjudice physique ou émotif.

OSER est un exemple de réglementation des performances plutôt que de réglementation catégorielle. La régulation des performances consiste à donner des lignes directrices sur les objectifs de performance plutôt que d'imposer un comportement spécifique ou une manière prescrite de faire les choses que les gens doivent respecter. Elle permet à nos campeurs de développer leur esprit critique, leur jugement et leur indépendance et donne au personnel la possibilité de prendre des initiatives et d'être créatif dans leur travail quotidien. Depuis la mise en œuvre du programme OSER, nous avons constaté que les campeuses contribuent à créer un environnement de camp physiquement et émotivement sûr et apprennent à mieux faire confiance à leur propre jugement.



## COMPORTEMENTS INACCEPTABLES AU CAMP

Certains comportements sont toutefois inacceptables au camp car ils entravent notre capacité à maintenir une communauté positive et à assurer un environnement sûr pour tous les campeuses et les PAM.

**Tout campeuse ou PAM qui enfreint l'une des règles suivantes sera immédiatement renvoyé chez elle. Il n'y aura PAS de remboursement ou de crédit sur les frais de camp si la campeuse ou la PAM est renvoyée à la maison pour les raisons suivantes :**

- Utilisation et/ou possession d'alcool, de cigarettes, de cigarettes électroniques (articles de vapotage), de cannabis et/ou d'autres drogues illicites.
- Utilisation et/ou possession d'armes ou autres objets considérés dangereux ou potentiellement dangereux par notre équipe.

**Tout campeuse ou PAM qui enfreint l'une des règles suivantes PEUT être renvoyé chez elle à la discrétion de la directrice du camp, en fonction de la gravité et du contexte de l'infraction. Il n'y aura AUCUN remboursement ou crédit des frais de camp si la campeuse ou la PAM est renvoyé chez elle pour les raisons suivantes:**

- Intimidation, harcèlement, jurons, actes d'agression physique ou émotionnelle, et toute autre forme d'irrespect envers d'autres.
- Voler ou emprunter sans consentement les biens d'autrui ou des articles appartenant au Camp Ouareau.
- Vandalisme ou destruction délibérée de la propriété du camp, de l'équipement et/ou de l'environnement naturel. Cela inclut tout dommage aux cabines, tentes, moustiquaires, portes, toilettes, salle à manger, tout autre bâtiment, panneaux, matériel d'activité et de programme. Le parent ou le tuteur peut être tenu responsable du coût de la réparation ou du remplacement, y compris les frais de main-d'œuvre.
- Être à la plage, dans ou sur l'eau sans la présence d'une monit à tout moment.
- Sortir des limites du camp, qui sont expliquées lors de la visite du camp le premier jour. Une campeuse ne peut quitter les limites du camp qu'en présence d'une monit et pour une activité autorisée, y compris, mais sans s'y limiter, les randonnées pédestres, les excursions en canot, les excursions sur le lac, etc.
- Entrer dans une cabine ou une tente qui n'est pas la sienne (y compris les cabines ou tentes des PAM et les cabines du personnel), à l'exception de la cabine ou de la tente de son co-groupe lorsqu'une monit est présente.
- Sortir de sa propre cabine ou tente après taps et jusqu'à la cloche du réveil, sauf pour aller aux toilettes, pour se rendre à la cabine de l'équipe de leadership en cas d'urgence ou en étant accompagnée d'une monit.

## **CAMPEUSES AYANT BESOIN D'UN SOUTIEN INDIVIDUALISÉ**

Le camp Ouareau s'engage à fournir un environnement sûr et stimulant pour chaque campeuse et ses besoins individuels pendant son séjour au camp. Notre objectif est de permettre aux campeuses d'explorer leur indépendance tout en leur fournissant le soutien nécessaire pour développer ses compétences. Lorsqu'une campeuse éprouve des difficultés à s'adapter à la vie du camp, nous commençons toujours par contacter les parents/tuteurs afin de résoudre ensemble le problème et d'aider la campeuse à vivre une expérience positive au camp. Cependant, afin de maintenir un environnement équitable et inclusif pour toutes les campeuses, nous ne sommes pas en mesure d'offrir un programme personnalisé sur une base individuelle. Si une campeuse n'est pas en mesure de participer aux activités quotidiennes du camp, il se peut que nous ne puissions pas l'accueillir.

**QUESTIONS OU INFORMATIONS SUR VOTRE CAMPEUSE QUE VOUS AIMERIEZ PARTAGER ?**

**CONTACTEZ-NOUS PAR COURRIEL À [INFO@OUAREAU.COM](mailto:INFO@OUAREAU.COM) OU PAR TÉLÉPHONE AU (819)-424-2662.**

